

## **COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Alain PARSY en suite de convocation en date du 11 février 2019 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Etaient présents: Alain PARSY – Didier GILLERON – Cathy BONA-LECLERCQ – Jean-Luc THÉRON – Jean-Marc DELACOURT – Pascale CARDON-PETIT – Bernard HUREZ – Thierry DEFONTAINE – Hubert FAUQUEUX – Frédéric DUBOIS.

Etaient absents : Priscilla COLLET– Joël DEMAUX – Jean-Marc BÉZÉ

Procuration : Monsieur Guillaume BOHACZ à Monsieur Bernard HUREZ.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Cathy BONA-LECLERCQ.

### **LECTURE DU COMPTE-RENDU DU 26 JANVIER 2019**

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2019.

### **RÉVISION DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le taux des taxes locales en vigueur depuis 2016 :

➤ Taxe d'habitation	10.54 %
➤ Taxe sur le foncier bâti	5.73 %
➤ Taxe sur le foncier non bâti	21.46 %

Il poursuit en proposant aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2019.

Aussi, après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de ne pas réviser ces taux et de les fixer pour l'année 2019 à :

➤ Taxe d'habitation	10.54 %
➤ Taxe sur le foncier bâti	5.73 %
➤ Taxe sur le foncier non bâti	21.46 %

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2019 (DSIL)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors de la réunion de conseil municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018, de réaliser les travaux de mise aux normes et de sécurisation des abords de l'école et de solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2018.

Il rappelle que ces travaux consistaient à remplacer l'abribus actuel qui est très vétuste, à installer le nouvel abribus devant les fenêtres de l'école et à poser des barrières de sécurité jusqu'à la porte d'entrée de l'école. Ils permettraient ainsi l'agrandissement notable du trottoir qui est actuellement très étroit et, sécuriseraient les enfants lors de leurs mouvements à la descente et à la montée du bus ainsi, que pendant le trajet jusqu'à leur entrée dans l'enceinte de l'établissement.

De plus, afin de se mettre aux normes d'accessibilité pour que les personnes à mobilité réduite puissent accéder au bus sans problème, il était également prévu l'aménagement du trottoir en conséquence avec la pose de bordure type quai bus.

Le coût de ce projet est de 19 838 € 15 HT.

Il poursuit en rappelant que notre dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2018 n'a pas été retenu et propose à l'assemblée de solliciter à nouveau une demande de subvention au titre de la DSIL 2019 pour ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, donnent pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2019 (DSIL) et pour faire la demande de toutes autres aides ou subventions.

Les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2019 au chapitre 21.

**DÉCISION RELATIVE AUX BONS DE PAIN ET CARTES CADEAUX  
DE MADAME BERTHE MAGNIEZ**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que Madame Berthe MAGNIEZ est en accueil familial pour une longue durée. Ainsi, il demande à cette dernière si la commune doit maintenir le versement de sa subvention semestrielle de 160 €.

L'assemblée sollicite plus amples renseignements avant de prendre une décision.

De plus, il est proposé à l'assemblée de voir si d'autres personnes seraient susceptibles de bénéficier de cette aide.

**DÉCISION RELATIVE AU TRANSFERT DES PARCS D'ACTIVITÉS COMMUNALES  
À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CAMBRAI (CAC)  
(LE RIOT SAINT RÉMY, LA VALLÉE, LA ZONE D'ACTIVITÉ DITE « CORA », LE  
VILLAGE SUISSE)**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre émanant du Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai (CAC) nous informant que cette dernière a délibéré en date du 10 décembre 2018 sur le transfert des parcs d'activités communales à la CAC.

Il poursuit en informant l'assemblée que les parcs d'activités concernés sont les suivants :

- Le « Riot Saint Rémy » à Neuville Saint Rémy,
- La « Vallée » à Neuville Saint Rémy,
- La zone d'activités dite « Cora » à Proville,
- Le « Village Suisse » à Cambrai.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la délibération correspondante de la CAC et présente les plans reprenant les périmètres de zones.

Il précise que les conditions de transfert doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée requise. La méthode retenue est le rachat du lot à la valeur vénale. Les parcelles du domaine public des communes concernées doivent préalablement à leur cession être classées dans le domaine privé communal pour ensuite être cédées à l'euro symbolique. Il est précisé que les communes concernées ont donné un avis favorable.

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers municipaux à ce sujet.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident d'émettre un avis favorable sur le transfert des parcs d'activités communaux suivants à la CAC :

- Le « Riot Saint Rémy » à Neuville Saint Rémy,
- La « Vallée » à Neuville Saint Rémy,
- La zone d'activités dite « Cora » à Proville,
- Le « Village Suisse » à Cambrai.

### POINT SUR LA SÉCURISATION DU VILLAGE

Dans un premier temps, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les équipements et signalisations mis en place n'apportent pas l'efficacité escomptée et qu'il a été constaté à plusieurs reprises :

- ✓ la vitesse élevée en traversée de commune alors, que le centre bourg est limité à 30 km/h,
- ✓ la circulation **quotidienne** en sens interdit sur le chemin fantôme,
- ✓ le stationnement gênant et/ou dangereux sur les trottoirs, etc....

Il poursuit en informant l'assemblée que, par conséquent, il y a lieu de procéder à une nouvelle étude pour résoudre les problèmes de sécurité cités ci-dessus. En outre, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'une pétition relative à la vitesse excessive des automobilistes empruntant la rue de la Croix, côté cimetière, a été adressée en Mairie le 14 février 2019. Cette dernière ne vient que renforcer la nécessité absolue de cette nouvelle étude.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose ensuite à l'assemblée qu'il convient, en plus de l'étude envisagée ci-dessus, de poser prochainement les panneaux suivants :

- un panneau directionnel « HAYNECOURT » au Chemin fantôme,
- un panneau « arrêt et stationnement interdits sur 30 mètres » entre le 156 rue de Bourlon et l'angle de la rue de Sauchy,
- un panneau « Sauf engins agricoles » au poste gaz en bordure du chemin communal n°5,
- un panneau « Accès interdit sauf engins agricoles », un panneau « Dépôt d'ordure interdit sous peine d'amende » et un panneau « Arrêt et stationnement interdits sauf cimetière » au nouveau cimetière.

Il rappelle qu'un devis de la Société SIGNAUX GIROD, d'un montant de 740 € 98 HT, pour la fourniture et la pose de ces derniers, avait été présenté à l'assemblée lors de sa séance du 26 octobre 2018, mais, il s'est avéré que ce dernier n'était pas complet.

Monsieur le Maire poursuit donc en donnant lecture aux conseillers municipaux du devis complet, émanant de la Société SIGNAUX GIROD, d'un montant de 1 414 € 28 HT soit 1 697 € 14 TTC pour la pose et la fourniture de l'ensemble des panneaux cités ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que le panneau «Voisins vigilants » situé avant le cimetière sera remplacé gratuitement.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident d'approuver la pose des panneaux ci-dessus énoncés et d'accepter l'offre de la Société SIGNAUX GIROD d'un montant de 1 414 € 28 HT soit 1 697 € 14 TTC.

Les crédits seront prévus au budget 2019.

**DÉCISION RELATIVE AU DEVIS POUR LES TRAVAUX D'ISOLATION  
DE LA SACRISTIE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que pour terminer les travaux de rénovation de la sacristie, il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection des murs et du plafond en placoplâtre et d'isolation.

Il poursuit en donnant lecture d'un devis émanant de l'EURL LEROY Pierre, située 27 rue de Bretagne 59400 CAMBRAI, d'un montant de 3 430 € HT pour la démolition du plafond et la réalisation des travaux énumérés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuver les travaux de réfection des murs et du plafond en placoplâtre et d'isolation de la sacristie,
- De faire procéder au démontage du plafond par l'employé communal et de déduire du montant du devis les 450 € HT, prévus pour cette prestation,
- d'approuver le devis émanant de l'EURL LEROY Pierre, située 27 rue de Bretagne 59400 CAMBRAI, d'un montant de 2 980 € HT (3 430 € HT – 450 € HT) pour les travaux de réfection des murs et du plafond en placoplâtre et d'isolation de la sacristie,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux.

Les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2019 au chapitre 21.

**DÉCISION D'AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE DU NORD DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE  
DE L'ABBAYE DE VAUCELLES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG 59) et que, conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et des établissements publics affiliés au CDG 59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la demande d'affiliation au CDG 59 de la Régie personnalisée de l'Abbaye de Vaucelles.

**DÉCISION RELATIVE À LA POSE D'UN COMPTEUR D'EAU  
À L'INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le robinet d'eau au nouveau cimetière est hors d'usage et qu'il convient de le remplacer. Il poursuit en informant les conseillers municipaux qu'il serait judicieux de déplacer ce dernier à l'intérieur du cimetière afin que, les étrangers au village tels que, notamment, les campings cars ne puissent plus se servir.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture à l'assemblée du devis émanant de La Régie du SIDEN-SIAN NORÉADE, située Le Jeune Bois CS 60015 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS, pour la modification du branchement d'eau et l'installation du robinet à l'intérieur du nouveau cimetière. Ce devis s'élève à 1 202 € 46 HT soit 1 442 € 95 TTC.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité :

- d'approuver les travaux de modification du branchement d'eau et d'installation du robinet à l'intérieur du nouveau cimetière,
- d'accepter le devis émanant de La Régie du SIDEN-SIAN NORÉADE, située Le Jeune Bois CS 60015 59157 BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS, d'un montant de 1 202 € 46 HT soit 1 442 € 95 TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à passer commande de ces travaux.

Les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2019

## **RÉFLEXION SUR L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal d'un courrier émanant de Monsieur POYET, Directeur de NORÉADE, nous informant que, dans la continuité des travaux en cours entre le réservoir d'Épinoy et le giratoire E-VALLEY, il était prévu la réalisation de l'interconnexion des réseaux d'eau potable avec notre commune au cours des prochaines années.

Dans ce cadre, ces derniers vont être amenés à poser une nouvelle conduite sur la traversée de notre commune avec la rénovation éventuelle des branchements, en fonction de leur nature.

Monsieur le Maire poursuit en expliquant qu'il serait judicieux de profiter de ces travaux, pour procéder à l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue de la Croix et rue de Bourlon. En effet, la tranchée commune ferait réaliser des économies à la commune.

Monsieur le Maire précise qu'une partie des travaux d'enfouissement électrique pourrait être prise en charge par le SIEDEC et sollicite l'avis des conseillers municipaux sur le projet d'enfouissement des lignes téléphoniques et électriques.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- d'émettre un avis favorable sur le projet d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques simultanément avec les travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable prévus par NORÉADE en 2021 ou 2022,
- de solliciter la prise en charge de l'enfouissement électrique par le SIEDEC,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter l'attribution de toutes aides ou subventions pour la réalisation des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques rue de la Croix et rue de Bourlon.

## **POINT SUR LE PLU**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une lettre émanant de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale des Hauts-de-France, nous informant que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de notre commune est soumise à évaluation environnementale.

Des devis ont été demandés auprès de plusieurs bureaux d'étude.

## **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS**

### **1/ 1 rue de Bourlon :**

La commission des travaux sera convoquée dès la fin des travaux pour visiter le site.

### **2/ Salle Polyvalente :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que différentes délibérations prises à ce sujet :

- ✓ délibération du 10/11/2017, prise à l'unanimité, pour la création d'une salle polyvalente,
- ✓ délibération du 19/02/2018, prise à la majorité, par la création de la salle polyvalente en lieu et place du Mille-Clubs.

Il précise que suite aux observations de Mr et Mme GUSTIN, un plan « B » avait été envisagé en haut de la rue de Bourlon face au cimetière canadien. Mais, le commonwealth a émis un avis défavorable à ce projet. Monsieur le Maire précise le coût de cette étude, qui s'élève à de 5000 € HT. face à ce refus, le cabinet SIMON a retravaillé le projet de construction de la salle polyvalente en lieu et place du Mille-Clubs en prenant en compte les observations de Mr et Mme GUSTIN.

La présentation de la seconde esquisse aux conseillers municipaux a eu lieu le 11 février 2019.

Il poursuit en informant l'assemblée qu'il a reçu, avec Monsieur Didier GILLERON, Mr et Mme GUSTIN en mairie pour leur présenter la seconde esquisse du projet de création de la salle polyvalente.

Il termine en informant l'assemblée, qu'aucune observation n'ayant été formulée (sauf la climatisation de la salle) par les conseillers municipaux lors de la présentation de la seconde esquisse du projet de la salle polyvalente, la demande de permis de construire va pouvoir se faire.

## **COURSE CYCLISTE SUR ROUTE : PASSAGE DE LA 38<sup>ème</sup> ÉDITION A TRAVERS LES HAUTS DE FRANCE DANS HAYNECOURT LE 24 MAI 2019**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la course cycliste passe dans Haynecourt le 24 mai 2019 et que les organisateurs sont à la recherche de signaleurs. Les volontaires devront se déclarer en mairie avant le 3 mars prochain.

## **DÉCISIONS RELATIVES AUX MANIFESTATIONS À VENIR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la fête communale tombe en même temps que le 14 juillet comme en 2013.

Il propose donc de faire l'apéritif-concert le dimanche 7 juillet 2019 et la ducasse du samedi 13 juillet 2019 au lundi 15 juillet 2019 (samedi 13 juillet : brocante, dimanche 14 juillet : jeux et concert avec manèges du 13 au 15 juillet inclus).

Les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité.

## **ACTUALITÉS CAC, SIVOM, EX BA103**

### **1/ CAC :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la décision de la CAC relative à la révision des attributions de compensation a été rejetée par la Sous-préfecture.

### **2/ SIVOM :**

Monsieur le Maire rappelle les différentes activités proposées par le SIVOM sur Haynecourt :

- ✓ lundi soir : zumba au Mille-Clubs,
- ✓ tous les jeudis de 11 h à 12 h pendant la période scolaire : Sophrologie en mairie pour les plus de 60 ans.

Monsieur le Maire revient sur le coût du SIVOM et rappelle à l'assemblée que la commune verse à ce dernier 5442 € 16 tous les deux mois.

### **3/ Ex BA 103 :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature de l'avis favorable du permis de construire du projet E-VALLEY, par les maires de 3 communes d'Epinoy, Sauchy-Lestrée et Haynecourt) a eu lieu le mardi 5 février 2019 à Epinoy.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1/ Gazette :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la gazette sera poursuivie par Madame Isabelle PARSY jusqu'à la fin de l'année 2019, de manière trimestrielle et ensuite, en 2020, un prochain conseil municipal décidera de sa poursuite.

### **2/ Benne :**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une benne sera mise à disposition par la CAC sur le parking du nouveau cimetière, chaque semaine impaire à compter du 16 mars jusqu'au 9 novembre, pour collecter les déchets verts. Il précise que ce service vient en remplacement du ramassage des déchets verts en porte à porte.

### **3/ Remerciements :**

Monsieur le Maire donne lecture des remerciements de Mme Gisèle BÉZÉ (mère de Jean-Marc) pour la fleur offerte lors du décès de son mari.

#### **4/ Déneigement du village :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a fait appel à une entreprise pour procéder au déneigement des rues de la commune mais, que Monsieur Jean-Luc THÉRON avait, de sa propre initiative, déneigé avant son passage.

Il demande donc à Monsieur Jean-Luc THÉRON sa position à ce sujet. Ce dernier s'engage à déneiger systématiquement.

#### **5/ Pistes et alvéoles :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que maintenant que nous avons reçu les doléances des agriculteurs, le conseil municipal va devoir prendre une décision à ce sujet et établir un cahier des charges.